

equiEnerCoop
société coopérative
12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster



5, rue du St. Esprit
L-1475 Luxembourg

Tel. : 22 10 21
Fax : 22 10 13

dp@dp.lu
www.dp.lu

Luxembourg, le 30 septembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Répondant à votre courrier du 31 août, veuillez trouver ci-dessous nos réponses au questionnaire au sujet du « rôle des coopératives dans le développement durable et la transition énergétique »

Salutations libérales,



Eugène Berger
Porte parole du DP pour les domaines de l'environnement et
l'énergie

- Quelle est la position de votre parti par rapport à la **promotion du modèle coopératif** en général au Luxembourg? Est-ce que ces coopératives seront appelées à jouer un rôle dans la transition écologique et sociale?

Les coopératives constituent un élément parmi d'autres quand il s'agit de la transition écologique et sociale. Comme dans d'autres domaines, le DP approuve des efforts entrepris par des acteurs privés pour garantir un approvisionnement énergétique durable et abordable.

- Que pensez-vous de la **limite du « rachat à prix fixé »** de l'électricité issue de l'énergie solaire pour les installations d'une certaine taille (en ce moment moins de 30 kwp)? Quelle est votre vision d'une politique de soutien à la filière photovoltaïque ?

Le DP est d'accord de avec le principe d'une limitation du modèle du « rachat à prix fixé » de l'électricité issue d'installations d'énergie solaire ; toutefois le DP entend fixer, dans une perspective de long terme, un cadre réglementaire clair et prévisible pour les investisseurs. Il est évident que la transition énergétique doit passer par les énergies renouvelables, au sein de notre pays et au niveau international. Le Luxembourg devra investir davantage dans la filière d'énergie renouvelable la plus efficace dans notre contexte géographique et économique. C'est pourquoi nous préconisons la création d'une « banque climatique » (voir document en annexe).

- Pensez-vous que les sociétés coopératives devraient pouvoir profiter des **subventions à l'investissement**?

A l'immédiat nous estimons que sous certaines conditions il serait envisageable de faire bénéficier les sociétés coopératives des subventions à l'investissement, tout en évitant des doubles subventionnements. Nous estimons pourtant qu'à moyen terme la création d'une « banque climatique », tel que préconisé par le DP, aurait l'avantage de préfinancer une partie de l'investissement sans devoir recourir à des subventions. Nous pensons qu'une politique de préfinancement par le biais de cette structure donnera de meilleurs résultats en termes d'efficacité écologique et financière.

- Considérant le **plan Marshall II** par lequel le ministre de l'économie donne une enveloppe de 1.163.900.000 euros aux sociétés ENOVOS, CREOS et SEO, quelle est votre opinion de pouvoir profiter de l'enveloppe « régimes d'aides aux entreprises 210.000.000 euros » et par de billet soutenir des projets d'énergies renouvelables portés par les coopératives de citoyens?

En ce qui concerne les efforts supplémentaires du « plan Marshall II », le DP salue le principe d'une telle initiative, aussi dans le contexte de mesures de transition énergétique. Nous estimons pourtant que la création d'une « banque climatique » serait un moyen adéquat pour soutenir des projets d'énergies renouvelables.

- Faut-il **subventionner les études de faisabilité** de projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables soutenus par des coopératives, comme il est le cas actuellement pour les communes (réseaux chaleurs, parcs éoliens...)?

(voir « banque climatique »)

- Faut-il prévoir une possibilité de **participation financière des citoyens** aux projets d'énergies renouvelables? Exemple: en Wallonie, les promoteurs de projets de parcs éoliens doivent ouvrir le capital aux citoyens si ceux-ci le demandent.

(voir « banque climatique »)

- Quelle est votre opinion sur **l'entreprise sociale et l'innovation sociale**? A votre avis, une société coopérative de citoyen ne pourra-t-elle jouer un rôle important en impliquant les citoyens dans des projets d'énergies renouvelables, tout en les responsabilisant en tant qu'investisseur, producteur d'énergie et consommateur ?

Le DP promeut la prise de responsabilité des citoyens, que ce soit sous la forme d'une entreprise ou sous celle d'une coopération. Nous sommes convaincus que les acteurs privés sont cruciaux afin de surmonter les défis énergétiques actuels et futurs.